

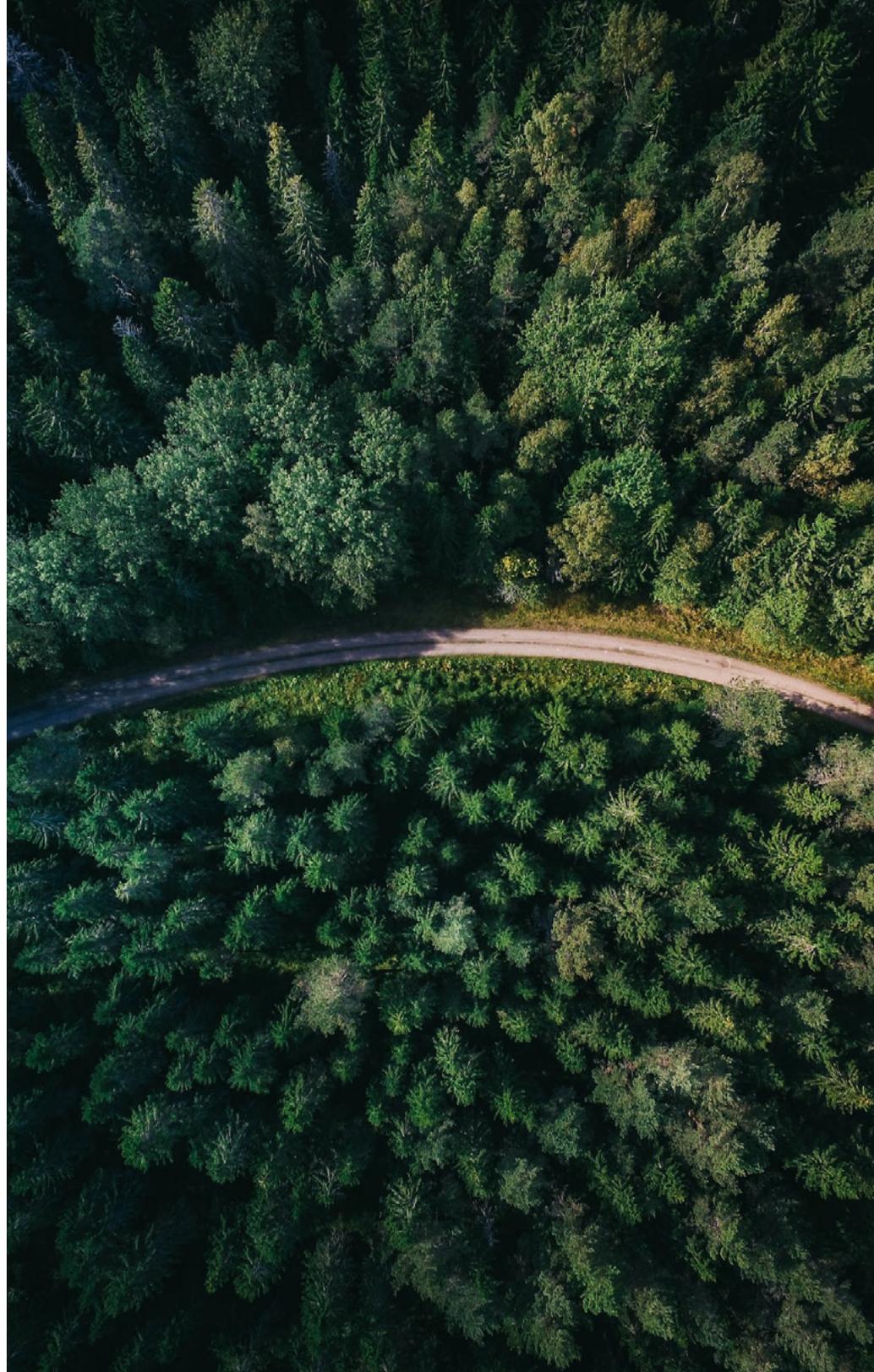
Cadre d'obligations durables de la Banque Laurentienne

Octobre 2022



Voir au-delà des chiffres.^{MC}

Also available in English



1. L'histoire de la Banque Laurentienne et son approche à l'égard des enjeux ESG¹

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux en voyant au-delà des chiffres.

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons environ 3 000 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axée sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis. Nous protégeons, gérons et faisons croître un actif au bilan de 49,8 milliards \$, de même que des actifs administrés de 27,8 milliards \$.

Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que chacun a sa place.



¹ En date du 14 septembre 2022, sauf indication contraire

Depuis 176 ans, la Banque Laurentienne s'engage à avoir une incidence positive dans la vie de ses clients et de ses employés et à investir dans les collectivités qu'elle dessert. Une saine gestion des facteurs ESG est importante pour nous, car nous constatons une corrélation directe entre la croissance de notre chiffre d'affaires et le fait d'attirer et de maintenir en poste des personnes talentueuses et de répondre aux attentes changeantes de nos parties prenantes.

La nouvelle raison d'être de la Banque illustre notre engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion, la continuité de notre soutien aux populations mal desservies et les efforts pour faire le meilleur choix :

Banque Laurentienne. Voir au-delà des chiffres^{MC}

Notre raison d'être

Nous croyons que nous pouvons changer l'**expérience bancaire** pour le mieux. Que l'on doit voir au-delà des chiffres pour **donner vie aux espoirs et aux rêves**. Que d'être meilleur c'est d'abord s'assurer que chacun ait sa voix et sa chance **de grandir et de prospérer**.

Nos valeurs fondamentales

Nous plaçons **nos clients au premier plan**

Nous travaillons ensemble comme **une seule équipe**

Nous faisons preuve de **courage**

Nous sommes **axés sur le résultat**

Nous croyons que **tout le monde a sa place**

Notre stratégie en cinq points

- Agir comme une équipe gagnante
- Faire de notre taille un avantage
- Prioriser le client
- Simplifier
- Faire le meilleur choix

La Banque envisage les enjeux ESG comme une occasion de transformation et l'un des cinq piliers de son nouveau plan stratégique lancé le 10 décembre 2021 lors de la Journée des investisseurs est « faire le meilleur choix » en tenant compte des facteurs ESG pour toutes ses opérations et activités avec ses employés, clients, partenaires, collectivités et actionnaires. Nous avons déployé des efforts considérables afin de bien saisir nos points forts et les aspects à améliorer, dont nos divulgations d'information. Nous y sommes arrivés en menant des discussions réfléchies avec nos parties prenantes, en renforçant notre capacité à l'interne et en consultant des experts indépendants afin de cibler les principales priorités stratégiques qui guideront notre approche. De plus, lors de la Journée des investisseurs, la Banque a annoncé qu'elle ne financera plus directement les projets d'exploration, de production et de mise en valeur du pétrole, du gaz et du charbon.

^{MC} Marque de commerce de la Banque Laurentienne du Canada



Voici un aperçu des réalisations de la Banque quant aux enjeux ESG en date d'août 2022.

Environnement

Émission de GES

Communication des émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2

Groupe de travail sur l'information relative aux changements climatiques (GIFCC)

Publication du premier rapport complet sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information relative aux changements climatiques (GIFCC)

Membre du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), qui élabore des méthodes standard de divulgation d'émission de GES

Obligations vertes

VMBL a contribué au financement de plus de 8,6 G\$ en obligations vertes et durables

Projets écologiques

Plantation de 500 arbres pour soutenir les efforts de reboisement de Arbres Canada par l'entremise de son programme national de verdissement

Lancement des « Équipes vertes » pour rendre la Banque plus respectueuse de l'environnement

Solutions d'investissement responsable

Élargissement de l'offre de fonds communs de placement pour inclure le Fonds d'actions mondiales de l'environnement Mackenzie et le Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie

Lancement de CPG liés aux actions ESG (CPGAction) et de deux nouveaux fonds d'actions Mackenzie liés aux facteurs ESG

Social

Adhésion à l'initiative BlackNorth

Mise en œuvre d'une formation sur les préjugés inconscients, dons communautaires et embauche d'au moins 5 % de notre main-d'œuvre étudiante au sein de la communauté noire

Équité, diversité et inclusion

Établissement de cibles mesurables en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans les tableaux de bord des dirigeants

Lancement de l'initiative des Conversations courageuses et mise sur pied de trois nouveaux groupes de ressources pour les employés

Employeur de choix

Sondage mené auprès de tous les employés pour connaître leurs préférences de travail. Approche hybride et axée sur le télétravail mise en œuvre dans le cadre de la stratégie « Milieu du travail du futur »

Bonification des avantages sociaux des employés, y compris l'amélioration du programme d'aide destiné aux employés et à leurs familles et l'accès à des services de télémédecine en tout temps

Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés

Mise en œuvre du Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés et publication du premier rapport de notre champion des aînés

Investissement communautaire et bénévolat des employés

Dons à près de 70 organismes locaux choisis par les employés dans le cadre d'une nouvelle campagne de dons communautaires, *La Banque Laurentienne dans la collectivité*

Mise au point et lancement d'une nouvelle stratégie de don et de mobilisation des collectivités alignée sur notre nouvelle orientation stratégique

Gouvernance

Conseil d'administration

Révision du mandat du conseil d'administration et de ses comités pour tenir compte de la surveillance des facteurs ESG

Chef de file en matière de diversité du conseil d'administration dépassant le seuil de 30 %

Diversité au sein de la direction

Avec la nomination de Rania Llewellyn au poste de présidente et chef de la direction, la Banque Laurentienne devient la première grande banque canadienne dirigée par une femme

Priorités fondamentales

Poursuite de l'amélioration des résultats sur des priorités fondamentales, comme l'éthique et l'intégrité, la cybersécurité et la protection des données

Renouvellement du Conseil

60 % des administrateurs indépendants ont été nommés au cours des cinq dernières années

Renforcement du cadre de gouvernance de la Banque

Lancement de la page *Les politiques de la Banque Laurentienne* sur le site Web de la Banque afin d'améliorer la transparence des politiques liées aux facteurs ESG

Ajout des cibles ESG aux tableaux de bord de tous nos dirigeants, associant ainsi directement la stratégie et les initiatives ESG au rendement de ces derniers

La stratégie ESG de la Banque est directement liée à sa performance financière et alignée sur ses priorités pour générer de la croissance à long terme, comme en font foi le rôle de championne ESG de la présidente et chef de la direction et l'ajout de cibles ESG aux tableaux de bord des tous les dirigeants.

Le Rapport ESG 2021 de la Banque illustre un certain nombre d'initiatives clés, notamment les initiatives suivantes :

- une évaluation des enjeux pertinents afin d'identifier les priorités ESG de la Banque ;
- des divulgations en adéquation avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), notamment une évaluation des risques climatiques et une carte de ces risques ; et
- de nouvelles politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Les facteurs sociaux et environnementaux sont de plus en plus importants pour de nombreux groupes de parties prenantes. Comprendre ces facteurs et les risques qui y sont associés nous permet de rester dans les limites de notre cadre d'appétit pour le risque.

La gestion du risque environnemental et social – la possibilité qu'un client, un produit, une transaction, un fournisseur ou une activité puisse avoir une incidence négative sur la situation financière, les opérations, la conformité ou la réputation de la Banque – constitue un élément important de notre culture et de notre approche de la gestion des risques. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez la rubrique *Gestion du risque environnemental et social* du [Rapport ESG 2021](#) de la Banque.

La Banque Laurentienne continue à progresser dans l'évaluation et la divulgation des risques financiers liés au climat, conformément aux recommandations du GIFCC.

La Banque s'est également jointe au *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), une initiative mondiale favorisant la collaboration entre institutions financières pour définir des normes de mesure et de déclaration des émissions de GES associées à leurs activités de financement et d'investissement.

De plus, entre 2008 et 2022 à ce jour, le secteur Marchés des capitaux de la Banque a participé à des émissions d'obligations axées sur les ESG d'une valeur de près de 30,2 G\$ (38 ententes), soit environ 55 % des émissions d'obligations au sein de ce secteur au Canada.

Nous sommes impatients d'approfondir nos nouvelles capacités en matière d'ESG à l'appui de notre raison d'être et de mettre en place un programme de développement durable avec l'appui et l'engagement sans réserve de nos dirigeants, employés et actionnaires.

2. Cadre d'obligations durables de la Banque Laurentienne

Le Cadre d'obligations durables de la Banque Laurentienne s'inscrit dans la stratégie ESG de la Banque et a été mis au point en tenant compte des lignes directrices et des principes *Green Bond Principles 2021* (GBP), *Social Bond Principles 2021* (SBP) et *Sustainability Bond Guidelines 2021* (SBG) de l'*International Capital Market Association* (ICMA). L'objectif du présent Cadre consiste à favoriser la transparence des pratiques de la Banque en matière d'émission d'obligation et de divulgation à ce sujet, ainsi qu'à refléter les pratiques du marché.



En vertu du présent Cadre, la Banque Laurentienne peut émettre trois types d'obligations (les « Obligations durables ») :

Les obligations vertes –

dont le produit sera utilisé exclusivement pour financer ou refinancer la totalité ou une partie d'Actifs verts nouveaux ou existants (tels que définis à la section *Utilisation du produit* du présent Cadre), conformément aux quatre parties principales du Cadre.

Les obligations sociales –

dont le produit sera utilisé exclusivement pour financer ou refinancer la totalité ou une partie d'Actifs sociaux nouveaux ou existants (tels que définis à la section *Utilisation du produit* du présent Cadre), conformément aux quatre parties principales du Cadre.

Les obligations de développement durable –

dont le produit sera utilisé exclusivement pour financer ou refinancer la totalité ou une partie d'Actifs verts ou d'Actifs sociaux nouveaux ou existants (tels que définis à la section *Utilisation du produit* du présent Cadre), conformément aux quatre parties principales du Cadre.

Les quatre parties principales du présent Cadre :

- Utilisation du produit
- Sélection des projets et processus d'évaluation
- Gestion des produits
- Communication de l'information

Le présent Cadre en vertu duquel les Obligations durables doivent être émises a été élaboré de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU)², un objectif de la Banque. Les ODD de l'ONU sont un ensemble de 17 objectifs donnant la marche à suivre pour répondre aux défis de durabilité sociale, économique et environnementale les plus urgents auxquels la société est confrontée aujourd'hui.

La Banque peut mettre à jour ou modifier le Cadre de temps à autre, notamment en ajoutant des catégories d'actifs admissibles qui sont conformes aux lignes directrices et principes GBP, SBP et SBG de l'ICMA. Le cas échéant, la Banque a l'intention d'obtenir une opinion de seconde partie pour appuyer le Cadre mis à jour ou modifié. Tout Cadre mis à jour ou modifié sera appliqué aux Obligations durables émises par la Banque par la suite.

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

3.

Utilisation du produit

La Banque Laurentienne prévoit utiliser le produit net des émissions d'Obligations durables pour financer ou refinancer la totalité ou une partie des projets, des prêts et des investissements nouveaux ou existants qui sont admissibles, y compris ses propres opérations, lorsque ceux-ci sont compatibles avec sa taille, ses ressources et son appétit pour le risque, afin d'avoir une incidence positive à long terme sur le développement durable.

Pour les projets généraux de prêts ou de financement, au moins 90 %³ des revenus de la partie réceptrice doivent provenir d'activités ou de projets conformes aux critères d'admissibilité. La Banque s'engage à affecter la totalité du produit net d'une émission d'Obligation durable dans les 36 mois suivant son émission, et elle cherchera à le faire dans les 24 mois suivant l'émission.



³ Ne s'applique pas aux projets de prêts ou de financement octroyés au peuple autochtone ou aux PME appartenant majoritairement à des femmes.

3.1 Actifs verts admissibles

Les Actifs verts admissibles, dont l'objectif est d'offrir des bénéfices tangibles pour l'environnement, sont définis ci-après.

Catégorie	Actifs verts admissibles : objectif et critères
Énergie renouvelable 	<p>Contribuer à la transition énergétique vers une économie à faible émission de gaz à effet de serre.</p> <p>Critères d'admissibilité :</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'énergie éolienne2. L'énergie solaire par effet photovoltaïque3. L'hydroélectricité au fil de l'eau et à petite échelle (<25 MW)⁴ avec de faibles capacités de stockage4. La géothermie dont les émissions directes < 100 g CO₂/kWh5. L'énergie marémotrice6. L'hydrogène généré à partir d'une énergie renouvelable par la technique de production par électrolyse <p>Activités admissibles :</p> <p>La fabrication, la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien, l'amélioration et la distribution des sources de production d'énergie renouvelable et des composants susmentionnés, y compris le transport et l'intégration de l'énergie 100 % renouvelable dans le réseau.</p>
Bâtiments écologiques 	<p>Réduire l'empreinte environnementale en finançant des bâtiments verts/durables et des projets connexes, notamment des prêts à la construction et des prêts hypothécaires pour des bâtiments ou maisons neufs ou rénovés.</p> <p>Critères d'admissibilité :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Certificats de tiers :<ul style="list-style-type: none">▪ LEED : norme Or/Platine, V4 ou supérieure▪ Certification BOMA BEST Immeubles écoresponsables Or ou mieux▪ ENERGY STAR (85 ou plus)▪ Maison passive certifiée (Passive House Institute)▪ Norme verte de Toronto (v3) niveau 2 ou supérieur▪ BC Step Code (Step 3 ou mieux)▪ Novoclimat (maisons, petits et grands bâtiments multilogements)2. Attestation d'un tiers que les économies d'énergie ou les réductions de GES pour les nouveaux bâtiments sont supérieures d'au moins 20 % à celles du CNÉB 2017/du CNB 2015⁵.3. Attestation d'un tiers que la réduction de GES se situe dans les 15 premiers centiles de la ville, de la province ou du pays où se trouve le bâtiment ou la maison.

⁴ GES sur le cycle de vie < 50 g de CO₂e/kWh (pour les nouvelles centrales hydroélectriques) ou < 100 g de CO₂e/kWh (pour les centrales hydroélectriques opérationnelles d'ici la fin de 2019). Le rapport d'évaluation d'une tierce partie ne fait état d'aucun risque important, d'aucune incidence négative prévue et d'aucune controverse importante concernant le projet.

⁵ Le Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada 2017 et le Code national du bâtiment du Canada 2015.

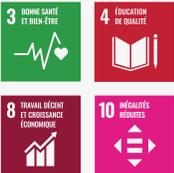
Catégorie	Actifs verts admissibles : objectif et critères
<p>Bâtiments écologiques (suite)</p> 	<p>Activités admissibles :</p> <p>La construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien et l'amélioration de bâtiments résidentiels et commerciaux qui ont reçu ou qui devraient recevoir les certificats susmentionnés.</p>
<p>Efficacité énergétique</p> 	<p>Réduire l'empreinte environnementale en finançant des produits et des systèmes qui réduisent la consommation d'énergie ou atténuent les émissions de GES.</p> <p>Critères d'admissibilité :</p> <p>Amélioration de la performance de 25 % selon des évaluations de tiers, notamment pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Systèmes de chauffage et de refroidissement à haut rendement énergétique 2. Éclairage à haut rendement énergétique, rénovation, enveloppe du bâtiment ou modernisation de la climatisation 3. Systèmes de contrôle centralisé de l'énergie 4. Systèmes de stockage dans des batteries autonomes 5. Investissements dans les réseaux intelligents pour une transmission et une distribution plus efficaces de l'énergie, y compris les compteurs d'électricité intelligents <p>Activités admissibles :</p> <p>La construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien et l'amélioration de produits et systèmes résidentiels et commerciaux (à l'exclusion des appareils ménagers).</p>
<p>Transport à faible émission de GES</p> 	<p>Réduire l'empreinte environnementale grâce au transport à faible émission de GES et aux infrastructures de soutien connexes.</p> <p>Critères d'admissibilité :</p> <p>Modes de transport/véhicules récréatifs⁶ électriques, à pile à combustible et non motorisés, ainsi que les infrastructures de soutien correspondantes⁷.</p> <p>Activités admissibles :</p> <p>La construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien et l'amélioration de véhicules privés ou publics (y compris les infrastructures connexes) qui sont ou seront désignés conformes dans la juridiction où ils sont ou seront utilisés/autorisés.</p>

⁶ Les scouts, véhicules tout-terrain et motomarines électriques sont des véhicules récréatifs admissibles au financement.

⁷ *Infrastructure* désigne les supports à vélos et les bornes de recharge électrique. Il exclut le financement a) des parcs de stationnement, b) de la construction ou de la modernisation des routes et des ponts et du matériel roulant de transport collectif à des fins générales.

3.2 Actifs sociaux admissibles

Les Actifs sociaux admissibles, dont l'objectif est de réduire les inégalités socioéconomiques et de renforcer la responsabilité sociale et la sensibilisation à l'égard du développement durable, sont définis ci-après.

Catégorie	Actifs sociaux admissibles : objectif et critères
Logement à prix modique 	Contribuer à l'augmentation du nombre de logements à prix modique. Critères d'admissibilité : Les logements accessibles aux résidents à faible revenu (selon les définitions pertinentes de la juridiction dans laquelle ils sont construits, comme la définition de faible revenu de Statistique Canada) ⁸ . Il est entendu que les prêts et le financement qui répondent aux critères d'abordabilité ⁹ ou des prêts pour ensembles de logements sociaux ¹⁰ de la SCHL feraient éventuellement l'objet d'une sûreté. Activités admissibles : Prêts ou investissements destinés à développer, construire, acquérir, entretenir, exploiter ou rénover des logements abordables ou des infrastructures de base connexes.
Accès aux services essentiels 	Améliorer l'accès aux services essentiels publics, à but non lucratif, gratuits ou subventionnés. Critères d'admissibilité : <ol style="list-style-type: none">Hôpitaux, laboratoires d'analyse, cliniques médicales, services de soins de santé, services de garde d'enfants, soins aux personnes âgées et centres communautairesInfrastructures de soutien de services d'éducation et de formation professionnelle des enfants, des jeunes et des adultes¹¹Réhabilitation de parcs et d'autres espaces publics Activités admissibles : Activités de prêt ou d'investissement liées à l'acquisition, le développement et/ou l'exploitation des services, y compris la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments, installations et systèmes connexes.

⁸ La Banque s'engage à divulguer le pourcentage réel/estimé d'unités à prix modique de son portfolio de financement immobilier.

⁹ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/assurance-pret-hypothecaire/assurance-pret-pour-immeubles-collectifs/aph-select>

¹⁰ <https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/cmhc/pdfs/content/fr/nha-mbs-guide-2018-fr.pdf>, page C5-4

¹¹ Principalement pour des services communautaires

Catégorie	Actifs sociaux admissibles : objectif et critères
<p>Financement de PME appartenant majoritairement à des femmes</p> 	<p>Soutenir les entreprises appartenant à des femmes.</p> <p>Critères d'admissibilité :</p> <p>Les petites et moyennes entreprises qui sont détenues et dirigées majoritairement (51 % ou plus) par des femmes.</p> <p>Activités admissibles :</p> <p>Activités de prêt ou d'investissement liés à l'acquisition, le développement et/ou l'exploitation des entreprises.</p>
<p>Leadership en matière de diversité et d'inclusion</p> 	<p>Soutenir les petites et moyennes entreprises qui réalisent des avancées significatives en matière de diversité et d'inclusion.</p> <p>Critères d'admissibilité :</p> <p>Les petites et moyennes entreprises qui sont détenues et dirigées majoritairement (51 % ou plus) par des personnes handicapées ou des membres de minorités visibles, du peuple autochtone ou de la communauté LGBTQ2S+¹².</p> <p>Activités admissibles :</p> <p>Activités de prêt ou d'investissement liées à l'acquisition, le développement et/ou l'exploitation des entreprises.</p>

3.3 Actifs de développement durable admissibles

Les Actifs de développement durable admissibles, une combinaison d'Actifs sociaux et d'Actifs verts, sont définis dans les tableaux plus haut.

3.4 Critères d'exclusion

La Banque n'affectera pas sciemment le produit des Obligations durables au titre du présent Cadre au financement d'une entreprise dont l'activité principale est, selon l'évaluation de la Banque, l'une des suivantes :

- Les armes
- Les jeux d'argent
- Les prêts à des conditions abusives
- Le tabac
- Toute forme de commerce du sexe

¹² Selon les définitions du gouvernement du Canada : [Groupes visés par l'équité en matière d'emploi - Canada.ca](https://www150.communiqués.gc.ca/groupe-vises-par-l-equite-en-matiere-d-emploi-2019-06-11)

4. Sélection des projets et processus d'évaluation

À la Banque, le groupe de travail sur les obligations durables (GTOD) est responsable du Cadre d'obligations durables. Le GTOD est composé de représentants chevronnés des groupes Services aux particuliers, Services aux entreprises, Marchés des capitaux, Crédit, Affaires juridiques, Conformité, Gestion des risques (y compris les risques environnementaux et sociaux), Comptabilité, Relations avec les investisseurs, Trésorerie corporative et le Bureau de la présidente (y compris l'équipe ESG et durabilité). Le chef du GTOD fait rapport au comité de gestion de l'actif et du passif (GAP) au moins chaque trimestre. Les membres votants du GAP comprennent le chef de la direction financière, le chef de la gestion des risques et le trésorier. La chef de la direction est la championne ESG de la Banque.



Sélection des projets et processus d'évaluation (suite)

La Banque surveille le portefeuille d'actifs des Obligations durables (le « Portefeuille ») et en rend compte. Chaque ligne d'affaires est chargée d'identifier et d'évaluer les projets, prêts et investissements potentiellement admissibles, puis de les présenter à leur(s) représentant(s) du GTOD aux fins de validation et de documentation. Le Portefeuille complet est ensuite soumis au GTOD aux fins de validation, sur une base trimestrielle ou plus fréquemment selon les besoins, afin de s'assurer que tous les actifs du Portefeuille, nouveaux ou existants, continuent de satisfaire les critères d'admissibilité. Les actifs qui ne sont plus utilisés ou qui ne sont plus conformes sont retirés du Portefeuille. Les nouveaux actifs admissibles y sont ajoutés.

Des représentants des équipes Affaires juridiques, Conformité et Gestion des risques soumettent le Portefeuille à un examen critique efficace et ils l'évaluent de façon indépendante, pour s'assurer que les actifs qui y sont ajoutés sont conformes au Cadre. Le Bureau de la présidente (y compris l'équipe ESG et durabilité) s'assure ensuite que les actifs ajoutés sont alignés sur les objectifs ESG de la Banque.

La Banque effectue une évaluation et une analyse pour identifier et gérer les possibilités de risques environnementaux et sociaux associés aux grands projets de financement commercial et à certains produits et services aux particuliers. Le 10 décembre 2021, lors de la Journée des investisseurs, la Banque a annoncé son « engagement à ne pas financer directement les projets d'exploration, de production ou de mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz. »¹³

Notre souci de l'environnement se reflète dans nos pratiques commerciales responsables. L'évaluation du risque environnemental est intégrée dans le processus standard de gestion des risques que nous appliquons à presque toutes les activités non liées au crédit des clients particuliers, à quelques exceptions près. Une évaluation du risque environnemental effectuée par notre première et notre deuxième ligne de défense est incluse dans nos processus d'analyse et de diligence raisonnable lors du financement de projets à grande échelle comme les prêts à la construction et les centrales hydroélectriques au fil de l'eau. De plus, nous exigeons généralement des rapports environnementaux préparés par une société indépendante et accréditée lorsque la Banque détient des biens immobiliers commerciaux en garantie. Sur le front social, la Banque a mis en place des codes de conduite volontaires pour protéger les droits des consommateurs et des travailleurs, notamment des règles, des procédures et des politiques visant le traitement des plaintes, la dénonciation et l'interdiction de ventes avec coercition.

Les responsabilités du GTOD comprennent notamment :

- examiner, approuver et superviser la mise en œuvre du Cadre, y compris toute mise à jour et modification ;
- examiner et approuver les rapports annuels sur les obligations durables ;
- examiner les rapports d'assurance externes de tiers et résoudre les problèmes qui s'y rapportent ;
- surveiller le marché des obligations ESG, y compris la possibilité de mises à jour ou de modifications pour assurer la conformité du Cadre avec les pratiques du marché ; et
- au moins une fois par trimestre, examiner, sélectionner et approuver les actifs admissibles à ajouter ou à retirer du Portefeuille.

Le GTOD est responsable de la sélection, de la catégorisation et du suivi des prêts du Portefeuille. Il est également responsable de l'affectation et du suivi du produit des obligations.



¹³ https://www.laurentianbank.ca/fr/apropos/mes_nouvelles/article.sn?id=2350113&manual=false

5.

Gestion des produits

Le GTOD a le pouvoir de décision sur l'affectation du produit des obligations conformément au Cadre.

Les intentions de la Banque sont de :

- maintenir le montant global des actifs du Portefeuille à un niveau égal ou supérieur au montant global du produit net ; et
- affecter la totalité du produit net des Obligations durables dans les 36 mois suivant leur émission. Dans le cas où le montant global mobilisé par une ou plusieurs Obligations durables serait supérieur au montant total du Portefeuille, la Trésorerie corporative conservera le montant non affecté en espèces ou en tout autre titre liquide, conformément à la politique normale de gestion des liquidités de la Banque, jusqu'à ce que le montant puisse être affecté au Portefeuille.

Le paiement du principal et des intérêts sur les Obligations durables sera effectué à partir du fonds de fonctionnement de la Banque et ne sera pas directement lié à la performance d'un Actif admissible, et les Actifs admissibles ne seront pas affectés en garantie des émissions d'Obligations durables afférentes.

Tous les actifs du Portefeuille seront classés dans la catégorie des actifs admissibles aux obligations durables par l'intermédiaire du système de rapport interne et mis à jour chaque trimestre selon le système de crédit de la Banque. La Trésorerie assurera la vérification, l'affectation et le suivi centralisés des produits nets en les affectant aux actifs classés dans les rapports sur les Obligations durables. La Trésorerie sera également chargée d'organiser la vérification annuelle du rapport annuel d'affectation publié.



6. Communication de l'information

Après la première émission, la Banque produira un rapport annuel sur les Obligations durables jusqu'à ce que le produit net soit affecté en entier. Le rapport comprendra l'information sur les affectations et les retombées et il sera disponible dans le site Web de la Banque.

L'information sur les affectations comprendra ce qui suit :

1. les produits nets des Obligations durables émises ;
2. les montants globaux des produits affectés à chaque catégorie admissible ;
3. la proportion des produits affectés à chaque catégorie admissible ; et
4. le solde non affecté du produit net au moment de la communication de l'information.



L'information sur les retombées comprendra des indicateurs qualitatifs et quantitatifs lorsque possible et raisonnablement commode de le faire. Toutes les divulgations seront conformes aux obligations d'information de la Banque et dépendront de la disponibilité de l'information.

	Catégories	Indicateurs potentiels	
Actifs verts	Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité totale installée ou générée (MW ou MWh) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimation des émissions de GES évitées (tCO₂e)
	Bâtiments écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments verts financés ▪ Certification(s) de durabilité obtenue(s) ▪ Superficie d'immobilier vert (pieds carrés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité d'énergie économisée (MWh) ▪ Estimation des émissions de GES évitées (tCO₂e)
	Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Économie d'énergie attendue par an (MWh) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Émissions de GES évitées par an (tCO₂e)
	Transport à faible émission de GES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de transports à faible émission de GES pris en charge ▪ Nombre d'utilisateurs annuels de chaque mode de transport pris en charge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de nouvelles infrastructures de transport propres (km)
Actifs sociaux	Logement à prix modique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets ▪ Nombre d'unités à prix modique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'occupants
	Accès aux services essentiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de prêts octroyés ▪ Valeur (\$) des prêts octroyés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'installations ou d'infrastructures de soins de santé (par exemple, lits d'hôpitaux) ▪ Superficie totale des parcs et espaces publics réhabilités
	Financement de PME appartenant majoritairement à des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises ▪ Nombre de prêts octroyés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur (\$) des prêts octroyés
	Leadership en matière de diversité et d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de prêts octroyés ▪ Nombre d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Performance moyenne des entreprises pour les indicateurs clés de diversité et d'inclusion (par exemple, le % de cadres membres de minorités visibles)

7.

Examen externe

Opinion de seconde partie

La Banque a obtenu l'opinion de seconde partie de Sustainalytics pour confirmer l'alignement du Cadre sur les lignes directrices et les principes GBP, SBP et SBG. L'opinion de seconde partie sera publiée sur [banquelaurentienne.ca](https://www.banquelaurentienne.ca).

Vérification d'un tiers

La Banque engagera un auditeur externe pour vérifier l'affectation du produit net des Obligations durables au Portefeuille admissible, dans le cadre d'un rapport d'assurance limité.



Avis de non-responsabilité

Le présent document intitulé « Cadre d'obligations durables de la Banque Laurentienne » est uniquement destiné à des fins d'information et peut être modifié sans préavis. Après la date de ce document, la Banque Laurentienne du Canada (« BLC ») n'assumera aucune responsabilité ou obligation de mise à jour ou de révision des déclarations qu'il contient, même si ces déclarations devaient être contredites par les résultats de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres circonstances.

Rien dans le présent document ne constitue ou ne fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument de la BLC ou de l'une de ses sociétés affiliées, ni d'une invitation, d'une recommandation ou d'une incitation à s'engager dans une activité d'investissement, et aucune partie du présent document ne doit constituer la base d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision d'investissement quelconque ou être invoquée en relation avec un contrat, un engagement ou une décision d'investissement quelconque. Les offres de vente, les ventes, les sollicitations d'offres d'achat ou les achats de titres émis par la BLC ou l'une de ses sociétés affiliées ne peuvent être effectués ou conclus qu'en vertu de documents d'offre appropriés préparés et transmis conformément aux lois, règlements, règles et pratiques de marché des territoires dans lesquelles ces offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il convient de demander l'avis d'un professionnel avant toute décision d'investir dans des valeurs mobilières.

La BLC ne formule aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à la fiabilité de l'information aux présentes. Le présent document peut contenir des erreurs ou des omissions causées par une conversion électronique, un téléchargement ou une modification non autorisée. La BLC décline toute responsabilité à

l'égard de toute perte et de tout préjudice découlant de l'utilisation de l'information que contient le présent document ou de la confiance qui est accordée à cette information. Il n'est pas prévu que le présent document soit transmis à, ni utilisé par, toute personne ou entité située dans tout territoire où une telle transmission ou utilisation contreviendrait à la loi ou à la réglementation.

Le présent Cadre d'obligations durables peut contenir de l'information ou des statistiques provenant d'une source externe, ou l'opinion d'une partie autre que la BLC. Par conséquent, la BLC ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de ces informations, statistiques ou opinions, et le fait que ces informations, statistiques ou opinions soient incluses dans le présent document ne signifie pas que la BLC les approuve de quelque manière que ce soit, sauf indication contraire dans le présent document.

Le présent document peut contenir des projections et des « énoncés prospectifs » (y compris des « informations financières prospectives » et des « perspectives financières ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et toute loi sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada) (collectivement aux présentes, les « énoncés prospectifs »).

Ces énoncés prospectifs peuvent inclure, notamment, des énoncés relatifs aux objectifs, priorités, stratégies, actions futures, cibles ou attentes de la BLC.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes

de tels termes, ou d'une terminologie similaire. Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions pourraient se révéler inexactes ; les hypothèses pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie) ; et les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport annuel 2021. La BLC déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la BLC et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs.

Sauf dans la mesure où la loi l'exige, ni la BLC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour un énoncé prospectif pouvant avoir été formulé de temps à autre dans le présent document.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le Rapport annuel 2021 de la BLC, tel qu'il peut être mis à jour dans les rapports trimestriels, ainsi que les autres documents publics déposés et disponibles sur le site www.sedar.com.

Toutes les valeurs monétaires mentionnées aux présentes sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.



Voir au-delà des chiffres.^{MC}

banquelaurentienne.ca